

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 23 mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 19 mai 2020, s'est réuni en Mairie en session extraordinaire, sous la Présidence du Maire sortant, Nicole FAURE.

Délibération n°20200523-01 : Installation des conseillers municipaux

Madame Nicole FAURE, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

Sont élus :

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Madame Nicole FAURE, Maire, déclare le Conseil municipal installé, tel qu'il a été constitué à l'issue du premier tour des élections municipales, le 15 mars 2020.

Conformément à l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.

Par conséquent, Madame Nicole FAURE, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'elle a pris la parole en tant de Maire de la Commune d'Ornon, cède la présidence du Conseil municipal à la doyenne de l'assemblée, à savoir Madame Andrée BOCQUERAZ, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Andrée BOCQUERAZ prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Madame Andrée BOCQUERAZ propose de désigner Monsieur Julien FIAT, benjamin du Conseil municipal, comme secrétaire.

Monsieur Julien FIAT est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Madame Andrée BOCQUERAZ dénombre onze conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales est atteint.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE